

1. Définitions et champ d'application

1.1 Définitions

STALDER : désigne l'une ou l'autre des sociétés du groupe Stalder, à savoir en particulier Stalder Extrusion SA ou Stalder Injection SA, à Eclépens.
Client : particulier / entreprise / société / collectivité publique voulant acheter des produits ou des services à STALDER.
Produits : tout objet du contrat, soit notamment les produits plastiques, synthétiques, équipements, pièces détachées, autres produits ou services.
Contrat : contrat de vente et d'achat de produits, y compris les transactions informatiques passées en ligne sur un site Internet sur lequel des produits de STALDER sont offerts à la vente.
Conditions : les présentes conditions générales dans leur version en vigueur à la date de conclusion du contrat. Ces conditions peuvent être obtenues en tout temps auprès des bureaux de STALDER.

1.2 Champ d'application

Les présentes conditions générales de même que les conditions de livraison s'appliquent à titre exclusif à tous les contrats passés avec STALDER ainsi qu'aux rapports précontractuels. Toute précision / adjonction / renvoi / modification contenue dans la commande du client reste sans effet.

Les présentes conditions générales sont considérées comme acceptées par le client notamment à la contre-signature d'une offre STALDER, à défaut de contestation dans les dix jours dès l'envoi d'une confirmation de commande même non signée par STALDER, par la signature d'un bulletin de livraison ou par la livraison même partielle de produits de STALDER.

Si, dans sa commande, le client renvoie également à ses propres conditions générales, les dispositions générales de la partie fournissant la prestation caractéristique du contrat seront déterminantes à moins d'une convention écrite contraire.

2. Offre et acceptation

2.1 Les devis, catalogues, prospectus, listes de prix ou soumissions de STALDER ne constituent pas une offre mais un appel d'offre sans engagement. STALDER ne garantit ainsi pas les spécifications techniques, ni la disponibilité des produits présentés. Les changements de prix, de modèles ou de configurations sont réservés en tout temps.

2.2 La commande du client est traitée comme une offre de conclure. Le contrat n'est définitivement conclu qu'après acceptation par STALDER de la commande du client ou à défaut au moment de la livraison des produits sur le site de livraison désigné par le client. En cas de commande en ligne, par téléphone ou fax, il n'y a conclusion d'un contrat qu'après confirmation écrite, par fax ou par message électronique par STALDER de la commande ou livraison des produits sur le site de livraison désigné par le client.

2.3 Le client est responsable de l'exactitude des termes de sa commande (y compris pour toutes les spécifications) et de donner à STALDER toutes les informations nécessaires sur le produit commandé dans un délai permettant à STALDER d'exécuter la commande conformément aux conditions.

2.4 Une fois envoyée, une commande ne peut pas être retirée. Une éventuelle annulation ne peut être acceptée par STALDER que par écrit et moyennant paiement par le client d'un dédommagement.

2.5 Les qualité, quantité, description ou autres spécifications des produits qui entrent en ligne de compte sont celles figurant sur la confirmation de commande de STALDER, son bon de livraison ou sur sa facture.

3. Prix

3.1 Sous réserve des chiffres ci-dessous, le prix déterminant des produits est celui figurant sur le devis, la dernière édition du catalogue ou figurant sur le site Internet de STALDER au moment de l'acceptation de l'offre (confirmation de commande). Les modifications de prix restent à tout moment réservées et seules les indications contenues dans la confirmation de commande obligent le vendeur. Sauf indication contraire, les prix sont exprimés en francs suisses.

3.2 Modifications

3.2.1 Jusqu'à la livraison, STALDER se réserve le droit d'augmenter les prix des produits en cas d'augmentation des coûts supportés par STALDER du fait d'un élément indépendant de sa volonté (p. ex. variation des taux de change, hausse des prix des fournisseurs, etc.); dans un tel cas le client peut renoncer au contrat s'il en fait la déclaration écrite lors de la livraison. STALDER se réserve également le droit d'adapter équitablement ses prix si la livraison prévue sur demande intervient plus de deux mois après la date de confirmation de commande, si le client demande une modification de la date de livraison, de la quantité ou de spécifications des produits commandés, ou en cas de retard dû aux instructions du client ou de retard mis par ce dernier pour fournir à STALDER les instructions ou informations nécessaires; dans de tels cas, le client n'a pas la faculté de renoncer au contrat.

3.2.2 Toute erreur ou omission dans la documentation de vente, les devis, les listes de prix, la confirmation de commande, la facture ou tout autre document ou information pourra être rectifiée en tout temps par STALDER sans que sa responsabilité ne soit engagée.

3.3 Frais annexes : sauf convention contraire, nos prix s'entendent nets et ne comprennent notamment ni taxe (à la valeur ajoutée ou RPLP p. ex.), ni coûts de livraison (manutention, déchargement, transport). Les frais annexes sont facturés en sus au client conformément aux conditions de livraison.

4. Termes de paiement

4.1 A moins d'un accord écrit et préalable de STALDER, le prix doit avoir été intégralement payé par le client au plus tard net dans les 30 jours dès la date d'établissement de la facture correspondante et avec escompte de 2 % dans les 10 jours.

4.2 De manière générale, STALDER pourra librement imputer tout paiement passé ou futur du client sur les créances de son choix.

4.3 En cas de demeure du client pour le paiement du prix et sous réserve de tout dédommagement, STALDER pourra notamment résilier le contrat et / ou suspendre toute livraison au client, même pour des produits relatifs à un autre contrat.

4.4 En cas de demeure du client, le client devra à STALDER un intérêt moratoire au taux de 8 % l'an. Pour le calcul de cet intérêt, chaque mois entamé sera compté en plein et le minimum perçu à titre d'intérêt est de 100 francs. A moins d'un délai différent convenu par écrit, l'intérêt moratoire est dû dès le 31^{ème} jour suivant la date d'émission de la facture.

5. Risques et propriété

5.1 A moins que les parties n'aient convenu d'un lieu d'exécution particulier, les profits et risques liés aux produits passent au client dès la sortie d'usine en vue de livraison. Si les parties ont convenu d'un lieu d'exécution particulier, les profits et risques liés aux produits passent au client lors du déchargement opéré par STALDER.

5.2 La propriété des produits ne passe toutefois au client qu'après le paiement complet du prix. STALDER est autorisée à faire inscrire ce **pacte de réserve de propriété** au registre officiel des réserves de propriété. Le client s'oblige à ne pas transférer cette propriété à un tiers et à rendre les produits à STALDER si elle le demande pour cause de demeure de l'acheteur.

6. Garantie et responsabilité

6.1 STALDER s'engage à traiter soigneusement les commandes du client mais ne peut pas garantir la compatibilité des produits avec le matériel du client. Les normes de tolérances pour la fabrication des produits STALDER sont applicables ; elles sont présumées connues par le client qui peut en prendre connaissance en tout temps.

6.2 STALDER garantit que les produits livrés sont exempts de défauts (matériel et fabrication) rendant les produits livrés inutilisables. Le délai de garantie est de **12 mois**.

6.3 Le client est tenu de procéder à un contrôle de l'état de la marchandise et de sa conformité à la commande au moment de la livraison (déchargement). Tout défaut constaté ou toute divergence avec la commande devra être signalée immédiatement (le jour même) oralement et par écrit à STALDER (par fax). Tout défaut apparaissant postérieurement et qui ne pouvait pas être constaté à la livraison doit être signalé par écrit à STALDER le jour même de sa constatation.

6.4 En cas de défaut, STALDER peut - à son choix - procéder à une réparation ou à une livraison de remplacement moyennant reprise de la marchandise d'origine.

6.5 STALDER décline toute responsabilité pour tous les dommages indirects subis par le client du fait d'un défaut des produits. Cette disposition vise en particulier toute perte économique ou financière, toute responsabilité du client à l'égard de tiers, tous les frais, pertes de temps, perte de clients, de réputation, etc.

6.6 Dans tous les cas où elle pourrait néanmoins être engagée, la responsabilité de STALDER se limite au prix net des produits en cause.

6.7 Tout conseil donné par STALDER (ou auxiliaires) au client (ou auxiliaires), par exemple relativement au stockage, la manipulation ou l'utilisation des produits, n'engage en aucune façon la responsabilité de STALDER.

7. Livraisons

7.1 A moins que les parties n'aient convenu d'un lieu d'exécution particulier, les produits sont réputés livrés lorsque le client aura été informé qu'ils sont mis à sa disposition, au siège de STALDER. Si les parties ont convenu d'un lieu d'exécution particulier, le produit sera réputé livré lors du déchargement s'il est opéré par STALDER ou lors de la prise en charge s'il est opéré par un représentant du client.

7.2 Le client est tenu de vérifier à ses frais le produit dès la livraison. Le produit (quantité, type et qualité) sera réputé accepté sauf avis contraire parvenu à STALDER dans les quarante-huit heures au maximum par écrit (fax) dès la livraison.

7.3 Le client veille à ce que la personne devant prendre livraison du produit soit légitimée à le représenter. STALDER sera fondée à considérer comme autorisée toute personne qui réceptionne les produits sur le site de livraison et qui signe le bon de livraison pour le compte du client. Si STALDER ne trouve personne sur le chantier, STALDER sera en droit de renoncer à la livraison et de reprendre le produit aux frais du client, en informant ce dernier que le produit sera mis à sa disposition à l'usine.

7.4 Les dates de livraison sont purement indicatives. STALDER ne répond pas d'un dommage résultant d'un retard dans la livraison.

7.5 Si le contrat prévoit des livraisons successives, chaque livraison doit être considérée comme un contrat indépendant sur le plan de la livraison, du paiement, des frais de transport, du devoir de vérification de la marchandise ou des défauts constatés.

7.6 Le client peut obtenir une copie du bon de livraison dans les 14 jours suivant la livraison.

7.7 Manutention et Transport : une livraison correspond à une date et à une adresse donnée. En cas de dates et/ou adresses multiples, chaque livraison est traitée individuellement.

8. Retours

8.1 Dans les 20 jours dès la livraison, le client peut retourner en usine le matériel commandé à et livré par STALDER. Si ce matériel est propre et en parfait état, une note de crédit sera établie en faveur du client pour une valeur correspondant au minimum et selon les circonstances à 80 % du prix net facturé. Une note de crédit est exclue pour les tubes et raccords PE-pression eau et gaz ainsi que pour des fabrications spéciales.

9. Outils - moules - dessins

9.1 Les outils, moules et dessins demeurent la propriété de STALDER même si les frais de production y relatifs ont été pris en charge par le client. Si le client n'acquiert aucune nouvelle série pendant cinq ans à compter de la dernière commande, STALDER est en droit de vendre ou détruire ces outils / moules et dessins sans en faire un avis préalable au client.

10. Accessoires

10.1 Le client s'engage à restituer à la fin du chantier, propre et en parfait état, le matériel (machine à souder, dérouleur, etc.) prêté ou loué par STALDER.

11. Assurances

11.1 Le client s'engage à contracter les assurances adéquates pour couvrir tous les risques liés aux produits réalisés selon ses propres spécifications et dégage STALDER de toute responsabilité à cet égard.

12. Dispositions finales

12.1 Réserve de la forme écrite : pour être valable, toute modification ou convention annexe doit être passée en la forme écrite et formellement ratifiée par STALDER.

12.2 Adresse : à moins d'une information contraire donnée par écrit, toute communication pourra être valablement faite au client à l'adresse mentionnée sur le contrat.

12.3 Traductions : en cas de divergences, la version française de ces conditions générales fait foi.

12.4 Droit applicable : le **DROIT SUISSE** s'applique, à l'exclusion des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.

12.5 **Prorogation de for** : les parties conviennent de soumettre tout litige relatif au contrat, aux pourparlers précontractuels ou aux conventions annexes aux tribunaux ordinaires de **LAUSANNE (SUISSE)**. La présente prorogation de for est exclusive.